



Dans ce numéro

- ✓ Tribunes Libres P2-3
- ✓ Déclaration Préalable de travaux P3-4
- ✓ Mise au point sur l'eau P4-5
- ✓ Délégués bénévoles prévention routière
- ✓ A la découverte de notre patrimoine p6
- ✓ Paroles aux Associations
- ✓ Informations pratiques p7
- ✓ Paroles aux associations p8



Randonnée des trois châteaux Dimanche 10 avril, la 4^{ème} édition !

De Fontainebleau à Vaux le Vicomte par Blandy les Tours en passant par la Base de Loisirs de Bois le Roi. Cette manifestation est organisée par le Département de Seine et Marne et le Comité départemental de la randonnée pédestre.

Des informations plus fines seront données dans la presse, le prochain Tambour de Ville et sur les sites www.seine-et-marne.fr et www.coderando77.org.



8 mars 2011 : passage à la télévision numérique pour la région Ile de France

Information sur www.tousaunumerique.fr ou 0 970 818 818 (du lundi au samedi de 8h à 21h, prix d'un appel local).

Le référent «tous au numérique» pour la commune de Bois le Roi est Michel Lefèvre, Conseiller municipal. Contact 01 60 59 18 45 affaires-generales@ville-boisleroi.fr

L'EDITORIAL DU MAIRE



La qualité de l'eau à Bois le Roi est bonne, qu'on se le dise !

D'aucuns, en ville, ont évoqué un problème de qualité de l'eau distribuée à Bois le Roi et de son contrôle.

Je souhaite rétablir ici la vérité : l'eau distribuée à Bois le Roi est de bonne qualité et régulièrement contrôlée à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé et de Véolia-eau, le délégataire du service public de l'eau. Une légitime émotion peut survenir quand on ne dispose que d'informations parcellaires.

Alors vous lirez en page 4 de ce Tambour de Ville une mise au point avec les références pour retrouver les 12 analyses de l'eau qui sont faites chaque année. L'eau est un sujet essentiel vital, et aucune rumeur ne peut-être tolérée.

Les journées oxygène.

Peut-être ne connaissez vous pas encore ce programme piloté par Vanessa Cordier Parker, Conseillère municipale et le service jeunesse de notre commune. Il s'agit de proposer des activités sportives et culturelles aux jeunes de 12 à 18 ans pendant la première semaine de toutes les vacances scolaires. Les journées oxygène sont organisées en partenariat avec des associations (notamment l'USB, les Fontaines à Histoires) et l'UCPA avec des tarifs préférentiels accessibles à tous. Donc, découvrir ensemble ce qui existe à proximité en matière de sport et culture avec en février dernier une nouveauté : une journée découverte-jeu de piste à Paris dont les 20 places ont été prises d'assaut !

Bonne Lecture
Nicole DELPORTE

RECENSEMENT INSEE

Les populations légales 2008 sont entrées en vigueur au 1er janvier 2011.

Depuis 2004, chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Pour Bois le Roi, le dernier recensement a eu lieu en 2007, le prochain aura lieu en 2012.

Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, l'INSEE calcule pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. Ainsi, les populations prenant effet juridique au 1er janvier 2011 sont calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1er janvier 2008. La référence pour le calcul des évolutions reste cependant pour l'instant le recensement de 1999.

Les populations légales pour Bois le Roi

La population municipale : 5493 (5290 en 1999). Il s'agit de la population ayant une résidence habituelle dans la commune dans un logement ou une communauté (Base de loisirs, établissements de santé...)

La population comptée à part : 191. Il s'agit de la population ayant une résidence habituelle dans une autre commune mais qui a conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale : 5684 (5430 en 1999). Il s'agit de la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

TRIBUNE LIBRE

AVEC VOUS A BOIS LE ROI

UN REFERENDUM POUR LE CENTRE CULTUREL

Le projet de centre culturel de notre ville s'enlise depuis des années. Comment en est on arrivé à ce blocage ? Lors de la mandature précédente la municipalité élaborait un projet de médiathèque ensuite adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Nous avons demandé, dès cette époque, que le projet de centre culturel résulte d'une concertation préalable avec la population sous forme de commission extra municipale. La municipalité s'est toujours refusée à ouvrir cette démarche de concertation. Tout au contraire elle s'est cantonnée à ne dialoguer qu'avec la seule association «Le Trait d'Union». Son projet de centre culturel demeure en outre limitée à la seule conception d'un «projet de murs» vide de sens, découplé de toute politique culturelle. Ce «projet de murs» est lui-même contesté par le Conseil d'Etat estimant qu'il y avait matière à juger quant à sa non conformité urbanistique. Conclusion : le centre culturel reste en suspens !!! L'association «Bois-le-roi Environnement» qui refuse l'implantation du centre culturel sur le terrain de la Maison des associa-

tions, oppose recours sur recours aux différents permis modificatifs déposés par la municipalité. Combien de temps les Bacots devront-ils subir cette guerre de tranchées ? Combien de temps leurs enfants devront-ils subir des préfabriqués hors normes, amiantés et obsolètes ? Combien de temps les Bacots devront-ils subir une bibliothèque, elle aussi, non conforme aux règles d'accessibilité et inadaptée aux besoins de lecture publique ? Combien de temps les Bacots devront-ils contribuer par leur fiscalité au financement d'un projet toujours virtuel ? Pour sortir de cette absurde impasse, nous proposons de donner la parole aux Bacots. Une seule solution : le référendum local. Nous demandons à Madame le Maire de proposer au prochain Conseil municipal une délibération sur la mise en place d'un référendum local selon les articles L.O 1112-1 à L.O 1112-14 et R.1112-1 R.1112-17 du CGCT quant à **L'OPPORTUNITE DE CONSTRUIRE LE CENTRE CULTUREL SELON LE PROJET INITIE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE.**

Solange Blais-Perrin, Rolland Bony, Camille Gire

TRIBUNE LIBRE

VIVRE AUTREMENT A BOIS LE ROI

Chères Bacotes et Bacots, comme nous vous le disions dans le Tambour de Ville d'octobre 2010, la commune dispose toujours d'un matelas d'argent frais que la majorité en place se targue d'utiliser à bon escient. En voici pour preuve une décision prise lors du dernier conseil municipal : les animateurs du centre de loisirs ont prévu pour le mois de juillet 2011 une excursion de trois jours vers les châteaux de la Loire. Magnifique idée ! dont le coût pour trois jours s'élève à 8000€ pour 20 enfants, soit 400€ par enfant. «Pourquoi un tarif aussi élevé ?» direz-vous. Tout simplement parce que par un bel après-midi d'été (espérons-le !) il est prévu de survoler pendant trois heures les châteaux de la Loire en montgolfière et que cette petite balade en l'air coûte la modique somme de 2900 € pour 20 enfants + 600 € pour 4 animateurs, soit 3500€. Espérons aussi que les enfants concernés, âgés de 8 à 10 ans sauront apprécier à sa juste valeur ce cadeau de presque 150€ par personne offert par vos impôts. Par ailleurs, en fin de conseil municipal, nous avons soulevé le problème des tags à Bois-le-Roi et demandé d'inscrire au prochain budget une ligne d'au moins 3000€ pour l'effacement de ceux-ci. En guise de réponse, Madame le

Maire a demandé quelle loi l'autorisait à utiliser l'argent public pour nettoyer des murs privés. Sachez, chères Bacotes et Bacots que LES maires de Paris, depuis une vingtaine d'années, et ce, bien sûr, en toute illégalité ! encouragent les habitants à contacter les services de la Ville au moindre tag sur leur immeuble, afin qu'ils viennent rapidement effacer ces horreurs. Nombreuses sont les villes françaises qui organisent **gratuitement** l'effacement des tags après accord écrit du propriétaire du mur dégradé. Cependant, car toute règle a ses exceptions, certains tags qui n'ont pas l'heur de plaire à la mairie se voient promptement effacés par les services municipaux à l'aide de l'argent public. Où est la loi ? Qui la fait ? Y aurait-il deux catégories de tags à Bois-le-Roi et donc deux poids, deux mesures ? Ne pensez-vous pas que tout tag est une insulte à l'esthétique de notre village et au bien-être de ses habitants ? Avec l'argent jeté en l'air (laissez votre regard s'élever vers le ciel...) la commune pourrait se payer quelques brosses et détergents, plus terre à terre, certes, mais d'une efficacité plus satisfaisante pour l'ensemble des Bacots. Vos observations éventuelles seront les bienvenues.

Françoise Guériot, Philippe Lebègue, Joseph Quioc, André Damour

TRIBUNE LIBRE POUR BOIS LE ROI

De l'information à la désinformation

L'information au travers des médias locaux nombreux et immensément diversifiés ne saurait faire fi des règles de probité et d'honnêteté que la presse toute entière revendique. Le fait de «journalisme» devrait donc s'imposer à tout individu entendant informer ses semblables dans sa déontologie et ses règles élémentaires. La première d'entre elles, bien connue de tous, est la vérification des sources, qu'il s'agisse des personnes ou des textes, c'est une question de crédibilité. A défaut il ne s'agit même pas de diversité d'opinion mais clairement de désinformation et pire parfois, de diffamation.

Il est des bulletins associatifs, individuels, des lettres ouvertes, des tribunes, des billets d'humeur qui se voulant critiques, ne s'embarrassent pas toujours de tels principes et propagent les idées fausses ou reçues, les contre-vérités, le mensonge. L'aplomb de leur publication ne saurait leur tenir lieu de véracité.

Le Tambour de ville, quant à lui, se veut le continuateur de nos gardes champêtres qui proclamaient leurs «avis à la population» à grands roulements de leur instrument. Il s'agissait déjà d'informer, des petites et grandes nouvelles de la vie communale, de faire part de ses événements. Aujourd'hui on ajoutera : de convier aux réunions d'informations, aux débats publics, à la concertation, aux activités associatives, aux démarches administratives dans un même souci d'information. L'équipe de rédaction du Tambour de ville s'attache rigoureusement à la vérification de ses informations et n'entend pas y mêler polémique ni esprit partisan. Cette rigueur, rappelons-le, a été distinguée par le grand prix de la presse municipale 2009.

Que la ire ou la hargne s'expriment est assez naturel. Qu'elles le fassent au mépris de l'honnêteté des arguments est cependant déplorable et révèle bien souvent la pauvreté des idées et des arguments.

Pour Bois le Roi, la majorité municipale avec Nicole Delporte

LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Jean-Pierre Nivert, Maire-Adjoint, délégué à l'urbanisme



La déclaration préalable de travaux (DP), remplace depuis la réforme de 2007, la déclaration de travaux exemptés de permis de construire (DTEPC).

Compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées autour de la déclaration de travaux exécutés souvent sans respect des règles élémentaires du Code de l'urbanisme, il apparaît nécessaire de faire le point sur les obligations s'imposant aux constructions, extensions de toutes sortes et modifications qui ne relèvent pas du permis de construire.



1- Quelles sont les règles applicables ?

Ce sont celles du Code de l'urbanisme et celles fixées par le Plan local d'urbanisme (PLU) de Bois le Roi. Ces règles restent applicables, **même en l'absence d'obligation de déclaration.**

2- Dans quels cas la déclaration est elle obligatoire ?

a) Pour les Constructions nouvelles :

- Les constructions ayant pour effet de créer une surface hors œuvre brute (1) supérieure à deux mètres carrés et inférieure ou égale à vingt mètres carrés ;
- Les habitations légères de loisirs dont la surface hors œuvre nette est supérieure à trente-cinq mètres carrés ;
- Les murs dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure ou égale à deux mètres ;
- Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à cent mètres carrés et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à un mètre quatre-vingts ;
- Les châssis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est comprise entre un mètre quatre-vingts et quatre mètres, et dont la surface au sol n'excède pas deux mille mètres carrés.

Doit également être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :

- Dans le champ de visibilité d'un monument historique

○ A Bois le Roi, où le conseil municipal compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

b) Pour les constructions existantes

A l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires (c'est-à-dire la réparation restreinte ou le remplacement strictement à l'identique).

○ Les travaux de ravalement et les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant. Exemple : changement de teinte d'un ravalement ou des menuiseries extérieures, changement de type de volets, de la forme des menuiseries, création de baies nouvelles, de fenêtres de toit, de cheminées, de lucarnes, changement de type de tuiles, de clôture ou de portail ;

○ Les changements de destination d'un bâtiment existant entre les 9 destinations définies à l'article R. 123-9 : l'habitation, l'hébergement hôtelier, les bureaux, les commerces, l'artisanat, l'industrie, l'exploitation agricole, l'exploitation forestière, la fonction d'entrepôt. Exemple : transformation d'une boutique en logement, transformation d'un garage d'habitation ou une habitation en local professionnel ;

○ Pour l'application de cet alinéa, les locaux accessoires d'un bâtiment sont réputés avoir la même destination que le local principal ; (exemple : un garage d'habitation est assimilé à une habitation)

○ Les travaux ayant pour effet la création d'une surface hors œuvre brute supérieure à deux mètres carrés et inférieure ou égale à vingt mètres carrés. Exemple : transformation d'un grenier non accessible en locaux d'habitation, mais pas la transformation d'un grenier aménageable accessible.

○ Les travaux ayant pour effet de transformer plus de dix mètres carrés de surface hors œuvre brute en surface hors œuvre nette. Exemple : transformation d'un garage en locaux d'habitation.

3- Comment déposer une déclaration préalable ?

La déclaration préalable doit répondre à une formulation réglementée et fixée par les textes. L'insuffisance des pièces déposées peut justifier un rejet de la déclaration ou un avis d'opposition aux travaux déclarés.

Le formulaire de déclaration, la notice explicative et le bordereau des pièces à communiquer peuvent être retiré en mairie ou téléchargé sur le site :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13404.do

Enfin, le dossier doit être déposé en Mairie en deux exemplaires.

En cas de doute sur la nature du dossier à déposer ou sur la nature des travaux concernés par une déclaration préalable, n'hésitez pas à consulter le service d'urbanisme : 01 60 59 18 08. Services ouverts de 14h à 17h du lundi au vendredi et sur rendez-vous.

(1) La surface hors œuvre brute (SHOB) des constructions est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau, des surfaces des toitures-terrasses, des balcons ou loggias et des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée, y compris l'épaisseur des murs et des cloisons y compris les combles aménageables et sous-sols.

Ne sont pas compris les éléments ne constituant pas de surface de plancher, comme les terrasses non couvertes de plain-pied avec le rez-de-chaussée, les saillies à caractère décoratif, les vides (trémies d'ascenseur ou d'escalier, rampes d'accès).

4

MISE AU POINT

La qualité de l'eau à Bois le Roi est bonne

L'eau de Bois le Roi provient essentiellement du forage de la rue Colinet (dit «nouveau forage»), grâce à une pompe immergée profondément à plus de 40 m. sous terre qui puise une eau indemne d'atrazine (c'est-à-dire dont le niveau d'atrazine est indétectable car en dessous de la limite de 0,1 microgramme/litre).

En cas de panne, il faudra 1 à 2 jours pour

remonter la pompe et la remplacer. On ne peut pas laisser la commune 2 jours sans eau. Il faut donc toujours avoir en permanence une solution de secours prête à fonctionner sans problème. Nous avons donc décidé de garder en activité les deux pompes de la route du Pavé de la Cave. Ces anciens forages puisent dans une nappe d'eau peu profonde et contenant des traces d'atrazine (c'est-à-dire dont la concentration en atrazine est

au dessus de la norme de 0,1 microgrammes/l, soit entre 0,5 et 0,7 microgrammes/l. Si nous voulons qu'elles soient fonctionnelles immédiatement (eau indemne de contamination bactérienne, pompes et tuyauterie bien entretenues), elles doivent tourner un minimum de temps par jour. Pour cela, de l'eau

est pompée la nuit, en quantité la plus limitée possible, et envoyée dans les châteaux d'eau où elle se dilue avec l'eau du nouveau forage avant distribution. L'eau de Bois le Roi provient pour 95% du nouveau forage (346529 m³ pour 364743 m³ distribués au total - données 2009- Les données 2010 ne sont pas encore disponibles).

Quiz

Vous avez subitement mal à la tête et prenez un cachet d'aspirine 0,5g (500 mg) dissout dans un verre d'eau (100 ml). L'aspirine est un bon médicament mais c'est aussi une molécule chimique de synthèse. Comme toute molécule chimique elle a une certaine toxicité. Vous avez donc absorbé une quantité non négligeable d'un produit chimique potentiellement toxique.

Question :

Combien de verres d'eau de Bois-le-Roi vous faudra-t-il boire *pour absorber la même quantité toxique d'atrazine* que celle prise avec votre cachet d'aspirine ?

Réponse :

407 millions de verres d'eau.

Sachant que l'on boit en moyenne 15 verres d'eau par jour (1l et demi) , vous devrez boire pendant plus de 74 000 ans, jour après jour, pour au bout de ces 74 000 ans avoir ingéré une quantité de toxique équivalent à votre cachet d'aspirine.

Conclusion :

Les normes sont définies par rapport aux capacités analytiques extrêmement puissantes des appareils d'analyse. On peut cependant perdre vite le sens des résultats : par cet exemple, nous ne remettons pas en cause le principe de la norme de 0,1 microgramme/l pour mesurer la qualité de l'eau, ni celui de la toxicité potentielle des pesticides, ce n'est pas notre intention ; nous montrons juste qu'il faut raison garder.

Pierre Malvoisin, Conseiller municipal, délégué à l'eau

A propos du contrôle

Le laboratoire SGS a été retenu par l'ARS (ex DDASS) pour réaliser les analyses de l'eau consommée sur le département. Ce laboratoire effectue un prélèvement par mois en ville pour analyses physico-chimiques et un au château d'eau pour analyses bactériologiques.

De son côté, Véolia-eau, délégataire du service public de l'eau, contrôle l'eau une fois par mois en ville et une fois tous les deux mois à la source.

L'eau est l'aliment le plus surveillé. Savez-vous que l'on recherche le Finpropidin, l'Itoxynil et le Malathion ainsi que 211 autres produits chimiques ?

François Seillot, Premier Maire-Adjoint

Vous pouvez aussi consulter et imprimer toutes les analyses du contrôle sanitaire en ligne sur <http://ile-de-france.sante.gouv.fr/racine/la-qualite-de-l-eau-distribuee/derniers-resultats-contrrole-sanitaire.html> ou **www.eapotable.sante.gouv.fr**.

De même pour les bilans annuels (le bilan annuel de 2010 sera mis en ligne vers avril 2011) <http://ile-de-france.sante.gouv.fr/ddass-77/sante/sante-environnement,331/eau-potable-en-seine-et-marne/index.html>

Lien également par www.ville-boisleroi.fr, rubrique qualité de l'eau

Le comité de l'association Prévention Routière de Seine et Marne recrute des délégués bénévoles.

Leurs missions : interventions pédagogiques dans les collèges, évolution possible vers les Instituts Médico-Educatifs (IME), Centres d'Aide par le Travail (CAT), entreprises, mise en œuvre au sein des communes de stages au profit de personnes seniors, animation de stands à l'occasion de forums, représentation du directeur départemental dans diverses réunions.

Les modalités de fonctionnement : adhésion à l'association (36€), stage de formation de moniteur durant trois jours à Melun (tous frais payés), tous frais remboursés (indemnités kilométriques selon puissance fiscale du véhicule personnel), interventions exécutées selon disponibilité du moment. Les places sont limitées et destinées, de préférence, à des personnes ayant déjà une certaine pédagogie, désireuse d'œuvrer au profit des jeunes dans le domaine exclusif de la Prévention Routière. *Pour toute information :* Jean-Jacques PARADEIS, Directeur Départemental- Association Prévention Routière, Comité de Seine et Marne, 1, place Saint Michel, 77000 MELUN-01 64 37 39 51, fax : 01 64 37 36 66, mail : preventionroutiere77@wanadoo.fr.

Pensez à visiter le site : www.preventionroutiere.asso.fr.



Le Bombardier Marocain s'entraîne à Bois le Roi

En 1946, Marcel Cerdan détient déjà, à 30 ans, les titres de champion de France et de champion d'Europe de boxe. Le 25 mai, il doit défier Robert Charron dans un combat très médiatisé. Roland Garros est trop petit pour un match de cette envergure et c'est au Parc des Princes que Cerdan le disputera devant 37 000 personnes. La presse parle de «Match du siècle».

Marcel Cerdan n'a que dix jours pour préparer ce choc de titans. Son entraîneur, Maurice Roupp, lui annonce qu'il a prévu un camp d'entraînement à Bois le Roi. Le boxeur est peu enjoué : Bois le Roi ? C'est trop loin du Paris qu'il n'aime pas quitter.

L'entraîneur loue un pavillon en meulière, la villa «Les Coccinelles». L'accès se fait rue Pasteur et le fond du terrain s'ouvre sur la rue Gustave Baudoin. Il y installe les partenaires d'entraînement et sa femme à la cuisine. Un dortoir est aménagé dans le grenier. Il fait monter, dans le jardin, un ring dont Marcel ajuste, lui-même, les planches à grands coups de marteau.

Marcel Cerdan déclare aux journalistes de la République de Seine et Marne «qu'il va s'entraîner d'arrache-pied pour mettre KO son adversaire». Or, le rythme d'entraînement journalier semble bien différent. Les footings du matin en forêt de Fontainebleau sont apparentés à de joyeuses promenades à la recherche de lapins ou de traces de sanglier. Les haltes sont fréquentes au Café de la Gare pour disputer des parties de baby-foot animées, à l'insu de l'entraîneur. Le midi, Marcel a un appétit féroce et avale en deux jours la ration de tickets d'approvisionnement de la semaine. L'a-

près-midi, après la sieste, le boxeur s'entraîne sur le ring en plein air et en public. Rue Baudoin, les Bacots viennent avec curiosité suivre les entraînements du champion. Marcel Cerdan témoigne «être emballé par la région et compte bien y revenir».

En réalité ce séjour à Bois le Roi sera un point de friction entre le boxeur et son entraîneur. Ce camp improvisé se révélera un peu trop folklorique pour le champion. Il apprendra par la suite que Maurice Roupp, avait échafaudé ce stage à la hâte afin de l'éloigner d'«amis» désireux de racheter le contrat du boxeur.

Le combat contre Charron a lieu en plein air sous un orage épouvantable et s'avère finalement un match très décevant. Marcel Cerdan, pourtant mal préparé et blessé, en est le vainqueur sifflé et Charron le vaincu applaudi. C'est un fiasco. Il faudra attendre la fin de l'année 1946 pour que Cerdan décroche son premier contrat outre-Atlantique et triomphe ensuite à New-York.

Anne Dekker

Comité consultatif du patrimoine



(Source : «Marcel Cerdan» Jacques Marchand-Archives Georges Doux)

6

Paroles aux Associations

USB Gym Douce

Profitez des quelques places disponibles pour rejoindre le groupe de Qi Gong et pratiquer cet art millénaire chinois de gymnastique de santé relaxante, alliant le mouvement souple et lent rythmé par la respiration et la concentration d'esprit. Son but est de faire circuler l'énergie vitale et de la tonifier pour vous permettre ainsi de trouver une harmonie dans votre être physique, psychique et émotionnel. Les cours, accessibles à tous et à tout âge, se déroulent à la salle du complexe sportif Lange-nargen, rue Moreau de Tours le jeudi de 10h à 11h.

Renseignements :

Yvonne Steil 01 64 45 68 61

Le nombre de participants est limité à 15 par cours afin de pratiquer cette activité dans les meilleures conditions, alors n'hésitez plus sur-

tout que la salle actuelle sera bientôt remplacée par de nouveaux locaux neufs et adaptés. Annette Cudonnet 06 84 13 14 19 et Catherine Penou 06 50 10 16 52 vous attendent également pour pratiquer la Gymnastique d'entretien avec des méthodes douces le lundi de 16h à 17h et de 19h30 à 20h30, le mardi de 10h à 11h, le jeudi de 19h30 à 20h30 et le vendredi de 10h à 11h et de 18h15 à 19h15.

Et Jacqueline Bruna 01 60 69 67 06 vous propose les cours de Sophrologie le jeudi de 18h15 à 19h15. Nous vous proposons 2 cours "découverte" pour chacune de ces disciplines à l'horaire de votre choix.

Renseignement complémentaire : par courriel à us-boisleroi.gymdouce@laposte.net ou 01 60 69 11 65


Philippe Sevestre Président de la section.

Allo Déchets (service d'enlèvement d'encombrants à domicile sur rendez-vous)
01 64 23 35 54 10€ pour 1m³
Déchetterie du Châtelet-en-Brie:
service gratuit,
Lundi au vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 18h
Dimanche de 10h à 13h
01 64 13 32 09
Le tri sélectif: Un doute, un problème ? 0800 133 895
Problèmes eau ou égouts
VEOLIA : 0 811 900 400
Les piles et cartouches usagées
Containers en Mairie (hall d'entrée)

Des disques de stationnement zone bleue, sont disponibles gratuitement en Mairie

STRUCTURE ACCUEIL EMPLOI

Chaque mardi de 14h à 17h en Mairie
Ouvert à toutes les personnes en recherche d'emploi
Nathalie Buisson
01 60 59 18 26.
Un ordinateur avec connexion Internet est à votre disposition

Vous rencontrez un problème, une difficulté, handicap, maladie, isolement... 

Le CCAS AIDE A VOUS RENDRE LA VIE PLUS DOUCE

et trouve avec vous des solutions. Venez en parler avec nous à la permanence en mairie, tous les lundis de 14h à 16h, et sur rendez vous au 01 60 59 18 26.



Bourse au permis de conduire

Pour les jeunes de 18 à 25 ans qui ont un projet professionnel et qui ont des difficultés à financer le permis de conduire. En contrepartie de l'aide financière apportée, le jeune candidat participera à une activité bénévole d'intérêt collectif à but humanitaire, social ou environnemental. Dossier à retirer auprès du CCAS, en mairie. Nathalie Buisson, 01 60 59 18 26.

Allo enfance maltraitée :
0800 05 41 41 ou 119
Violence conjugale : 3919
Maltraitance personnes âgées et personnes handicapées : 3977

Conciliateur de justice

Accueil et permanence les mardis après-midi
Maison de la médiation
240 bis rue Grande Fontainebleau
01 60 74 64 84

Atelier Brin de caouette, tous les premiers jeudis du mois en Mairie à 14h30. Atelier lecture, culture pour les seniors

Mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale(CCAS), avec l'appui de la bibliothèque municipale et de l'Adellec (Association pour le développement de l'écriture, de la lecture, des loisirs et de la culture) il est destiné aux seniors. *Les personnes ne pouvant se déplacer doivent s'inscrire auprès de Nathalie Buisson au 01 60 59 18 26.*

Atelier informatique seniors. Le CCAS recherche des bénévoles pour l'animer. Nathalie Buisson 01 60 59 18 26, ccas@ville-boisleroi.fr

Emploi. Vous êtes chef d'entreprise, vous voulez vous faire connaître ou diffuser vos offres ; vous êtes en recherche d'emploi, une offre peut vous correspondre. Nathalie Buisson 01 60 59 18 26 ccas@ville-boisleroi.fr

Jobs d'été. Afin d'aider les jeunes de notre commune dans la recherche d'un job d'été, le CCAS en collaboration avec la Structure Accueil Emploi de Bois le Roi, souhaite collecter dès maintenant les offres d'emploi des commerces et entreprises de la commune ou de particuliers pour garde d'enfants, animaux etc.

Si vous avez des postes à pourvoir en période estivale, merci de bien vouloir contacter ou déposer votre offre d'emploi auprès de la Mairie de Bois le Roi - Nathalie Buisson 01 60 59 18 26, ccas@ville-boisleroi.fr.

Logements. Pour les propriétaires modestes ou pour le maintien à domicile des personnes dépendantes, le PACT 77, association spécialisée dans le financement et le conseil à la rénovation, offre des solutions. Cette association accueille chaque habitant en lui apportant une information complète sur les financements dont il peut bénéficier pour améliorer son logement.

Pour toutes informations : PACT 77, 649 av de Bir Hakeim BP 45, 7350 Le Mee sur Seine ou au 01 64 09 12 72 - contact@pact77.org.

Association pour le don d'organes et de tissus (www.Franceadot.org). La conférence annuelle se tiendra le samedi 26 mars de 16h à 18h, Espace St Jean, place St Jean à Melun avec le Dr Hibon, pédiatre (*le parcours des donneurs de moelle osseuse, le patient, sa famille, les soignants*) et Mme Lucand, coordinatrice EFS du don de moelle osseuse en Ile de France (*à la rencontre des donneurs de moelle osseuse*) ; entrée libre.

Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1. Samedi 19 mars de 9h à 12h et de 13h à 17h30 et dimanche 20 mars de 9h30 à 12h. Formation à partir de 12 ans, 65 € par participant dont 35 € pris en charge par la commune pour les moins de 25 ans du Pays de Seine et les bénévoles du 1000 Pattes. Lieu de formation : Centre d'intervention des sapeurs pompiers, rue Louis Perin.

Inscription avant le 10 mars - Contact : enfance@ville-boisleroi.fr ou 01 60 59 18 15.

LE CARNET (*Transcription des actes d'état civil de Bois le Roi*)

NAISSANCES Nos SOUHAITS DE BIENVENUE

Nahël DE OLIVEIRA né le 30/12/2010
Merlin FERRARI né le 19/01/2011
Kitana SIGINERA BALTAZART née le 08/02/2011
Vinny FERREIRA-AMON né le 09/02/2011
Nicolas MILVAUX né le 14/02/2011

MARIAGES—Nos FÉLICITATIONS À

Philippe D'ANHOFFRE et Ting-Lan KUO le 04/02/2011

DÉCÈS NOUS ADRESSONS UN MESSAGE DE SYMPATHIE AUX FAMILLES

Gilberte BRARD le 22/01/2011 à l'âge de 75 ans
Raymonde VAUTIER le 23/01/2011 à l'âge de 100 ans
Janine HEMERY le 04/02/2011 à l'âge de 84 ans
Marie CAMBAY le 10/02/2011 à l'âge de 98 ans
André BERTHENET le 11/02/2011 à l'âge de 72 ans
Jacques MORISSON le 11/02/2011 à l'âge de 83 ans
Léon CLIQUE le 18/02/2011 à l'âge de 77 ans
Jacqueline MELOT le 21/02/2011 à l'âge de 85 ans
Don GELORMINI le 22/02/2011 à l'âge de 87 ans

CALENDRIER

*Ce Tambour est distribué
du vendredi 4 au lundi 7 mars*

**Réunion Agenda 21
Pays de Seine**
Eau

Samedi 5 mars
Chartrettes
Station d'épuration 10h à 12 h

Conseil municipal

Mercredi 9 mars
Mairie 20h30

Collecte de sang

Mercredi 9 mars
16h à 20h
Château de Tournezy
(Base de Loisirs- UCPA)
Lire Tambour de février

Dédicace en bibliothèque**Anne Reale**

Échange autour de son roman
Paradis fou
Samedi 12 mars 14 h 30

Salon des entreprises

Association des commerçants, artisans et
professions libérales
Dimanche 13 mars
14h à 18h
Salle Marcel Paul, rue Demeufve

Week-end musical

Le Trait d'Union
Vendredi 18 mars 20h concert piano des
grands élèves
samedi 19 mars 20h30 concert des profes-
seurs
Dimanche 20 mars 14h30 concert des en-
sembles
Château de Tournezy

**Commémoration de la fin
de la guerre d'Algérie**

Samedi 19 mars 10h45
Monument aux Morts

Réunion Agenda 21**Pays de Seine****Déplacements**

«Pour un territoire qui nécessite de mieux
coordonner les transports»

Samedi 26 mars 10h-12h
La Samoïsiennne à Samois sur Seine

Atelier «Brin de causette»

Jeudi 7 avril
Mairie 14h 30

Plusieurs rejets de robiniers ont été abattus
le long de l'école maternelle afin de donner
accès à la lumière naturelle dans deux clas-
ses.

LE TAMBOUR DE VILLE

Mairie de Bois le Roi

4 Avenue Paul Doumer—77590 Bois le Roi
Tél: 01 60 59 18 00—Fax : 01 60 59 18 25
Messagerie : affaires-generales@ville-boisleroi.fr
www.ville-boisleroi.fr

Responsable de la publication:

Nicole Delporte

Rédacteur en chef:

Jean-Paul Maubert

Impression:

Espace Graphic—01 64 23 14 14

**Ce Tambour est imprimé sur papier recyclé et
éco-labellisé**



**L'ACAPL vous invite à son 2^{ème} Salon des en-
treprises** de Bois le Roi, Chartrettes, Fontaine le
Port et Samois sur Seine :

**Le dimanche 13 mars de 14h à 18h à la salle
Marcel Paul, rue Demeufve .**

Nous vous permettrons de rencontrer les entrepri-
ses locales, de découvrir leurs savoir-faire et leur
spécialité. Une cinquantaine de stands vous accueil-
leront avec des démonstrations reflétant le tissu
économique de nos quatre communes. Nos partenaires : le groupe-
ment des activités de Chartrettes (GAEC) et le Club des cadres de
Fontainebleau (CCE). Ce salon a pour but de créer des échanges entre
les habitants et les professionnels.

Nous nous référerons à notre calendrier thématique : l'habitat, les
services, le bien être et les festivités.

Une tombola est prévue à 16 h 30 avec un tirage au sort organisé
avec un enfant le jour J. Pour participer, il vous suffit de récupérer
un ticket ACAPL pour 50€ d'achat chez votre commerçant "préféré".
Nous vous souhaitons nombreux.

*Avec le soutien de la communauté de communes Pays de Seine et
de la CCI de Melun.*

Paroles aux Associations

USB Tennis de Table

Stage d'initiation et de perfectionnement pendant les vacances
d'avril 2011.

La section Tennis de Table de l'US Bois Le Roi propose un stage
d'initiation et de perfectionnement **du lundi 18 au vendredi 22
avril**, ouvert à tous, non-licenciés et licenciés de 7 à 16 ans au
gymnase Langenargen. Un tournoi clôturera ce stage le vendredi
après-midi.

L'animation du stage sera assuré par Tatiana COLLARD, entraî-
neur du club TT de l'USB et joueuse classée N°249 française.

Horaires : de 14h à 17h (prévoir d'arriver à l'heure). Le Goûter
est compris. Tarif : 60€ par enfant.

*Les inscriptions seront limitées à 16 stagiaires et doivent nous
parvenir avant le 15 avril. Renseignements et inscriptions auprès
de Jean-Paul Christophe au 06 79 34 25 16 ou par courriel à l'a-
dresse suivante : usb.tt@free.fr.*

Paroles aux Associations

Couleur Kimono



KONNICHIIWA (Bonjour !)

L'association Couleur Kimono (Loi 1901) a pour but
de faire découvrir et promouvoir la culture japonai-
se, développer la pratique des arts du Japon, favori-
ser les échanges franco-japonais.

**Toute l'année des stages pour adultes ou en-
fants** : sumi-e (peinture à l'encre), origami, calli-
graphie, initiation à la langue japonaise, cuisine,

raku (poterie), etc.

Pendant les vacances : stages de création de manga, peinture à
l'encre, après-midi japonais (enfants), calligraphie, yoga zazen
(adultes).

Régulièrement les membres de notre association se retrouvent
pour aborder différents thèmes (lectures, films, expositions, pré-
paration de voyage au Japon), échanger des livres, confectionner
divers objets, préparer le salon annuel de juin. Des sorties cultu-
relles ((expositions, visites de jardins, cérémonie du thé ...)) sont
organisées également.

L'adhésion à l'association est de 15€ (adultes) ou 10€ (enfants) à
l'ordre de Couleur Kimono, et à adresser au siège : 9 rue de la
Chapelle 77590 Bois le Roi.

Venez découvrir le Japon avec nous !

*Pour des renseignements complémentaires, participer à des ate-
liers, adhérer à l'association, exposer au salon ou connaître sa
date, merci de nous envoyer un mail à couleurkimo-
no@gmail.com ou 06 88 21 03 81 (Valérie Charre).*